

LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTREAL, 12 SEPTEMBRE 1891

SOMMAIRE

TEXTE.—Entre-Nous, par Léon Ledieu.—Echos de la Bohême, par Dr R. Chevrier.—Quartier chinois à San Francisco, par J.-G. B.—L'Angelus, par G.-A. D.—Les grands fauves de l'Amérique : Une chasse aux bisons (avec gravures), par Victor Forbin.—Amour de Dieu et du prochain : Légende, par B. C.—Poésie : Souvenir d'enfance : Alsace, par J.-B. Chatrian.—Cueillettes et glanures : La Trappe de Notre-Dame du Lac, à Oka, par Jules Saint-Fime.—Mystère, par Hermance.—Liste des numéros gagnants des primes du mois d'août.—Feuilletons : Un amour sous les frimas, par Louis Tesson.—Fleur-de-Mai (fin), par Georges Pradel.—Choses et autres.—Problèmes de Dames et d'Échecs.

GRAVURES.—San Francisco (Etats-Unis) : Une rue du quartier chinois.—La Trappe de Notre-Dame du Lac, à Oka : Le nouveau monastère ; Le Chapitre ; La chapelle provisoire ; Les Trappistes aux champs ; La Coulepe.—Russie : Expulsion des Juifs de Saint-Petersbourg, scène dans une gare de chemin de fer.

PRIMES MENSUELLES DU "MONDE ILLUSTRÉ"

1re Prime	\$50
2me "	25
3me "	15
4me "	10
5me "	5
6me "	4
7me "	3
8me "	2
86 Primes, à \$1	86
94 Primes	\$200

Le tirage se fait chaque mois, dans une salle publique, par trois personnes choisies par l'assemblée. Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront le tirage de chaque mois.

NOUVEAU FEUILLETON

LE MONDE ILLUSTRÉ commencera, la semaine prochaine, la publication d'un magnifique roman feuilleton. C'est l'œuvre par excellence du meilleur romancier feuilletoniste de Paris. Sans aucun doute, ici comme en France, le prochain feuilleton du MONDE ILLUSTRÉ obtiendra un succès sans égal.



Le Congrès du travail a terminé ses travaux la semaine dernière, à Québec, et vraiment, c'était un spectacle des plus intéressants que d'assister à ses séances, qui ont eu lieu dans la Chambre de l'Assemblée législative.

Un de mes amis, que j'y ai mené un jour, me disait :

— On croirait assister à une séance de la Chambre des députés.

— Erreur, mon cher, lui répondis-je, vous ne voyez donc pas que tous ces délégués discutent avec calme, et vous n'entendez pas une seule parole aigre ou méchante. En est-il ainsi pendant les sessions ?

— Parbleu ! vous avez raison.

Et, en effet, j'ai rarement vu des gens s'occuper avec tant de sang-froid de questions aussi importantes, et je me suis souvenu qu'il n'y a pas longtemps encore, les ouvriers comptaient pour bien peu dans la société, au Canada même, et que les patrons étaient souvent de petits potentats.

On ne leur reconnaissait guère que des devoirs, et, quand ils parlaient de leurs droits, on souriait pour toute réponse.

Tout cela est changé, heureusement, et il s'opère dans la société une évolution qui, je le crois fermement, produira de bons effets.

Applaudissons tous aux travaux du Congrès, travaux qui faciliteront ceux des législateurs, qui seront ainsi constamment tenus au courant des besoins de la société et des réformes qu'elle demande.

Le temps est passé où l'on disait que tout était bien et qu'il ne fallait rien changer, car cette doctrine était contraire au principe de la perfectibilité humaine.

* * D'excellentes mesures ont été adoptées, mais, je vous avoue en toute franchise que d'autres m'ont paru être un peu vagues ou incomplètes.

— Par exemple, il a été résolu, — si j'en crois les journaux — qu'une pétition demandant que tout homme jouissant de sa raison ait droit de vote, soit adressée à la Législature de Québec.

Cette loi, si elle était adoptée, irait plus loin que celle du suffrage universel, car elle ne comporte pas les exceptions imposées par la raison et la morale.

Les condamnés à des peines infamantes, les anciens forçats, les individus qui auraient subi des condamnations pour escroquerie, abus de confiance, soustraction de deniers publics, attentats aux mœurs, etc., jouissant de leur raison, seraient donc sur le même pied que les honnêtes gens et auraient le droit de vote pour créer des législateurs.

Il faut avouer que c'est très fin de siècle, mais, en y réfléchissant, nos lois sont si bizarrement fabriquées qu'il n'y a plus lieu de s'étonner de grand chose, puisque, comme l'a dit M. Cloran, dans son travail sur le système du jury, on a vu plusieurs figures, dans ce corps judiciaire, d'anciens forçats ou ex-condamnés à des peines quelconques pour des crimes infamants.

Je ne crois pas, je ne puis croire que le Congrès ait eu l'intention d'aller aussi loin, et j'aime mieux supposer que j'ai été mal informé.

Interdiction aux employés du gouvernement de travailler pour des particuliers.

Est-ce bien vrai, est-il possible qu'une loi semblable puisse être adoptée ?

Ainsi, je suis traducteur du gouvernement, un particulier, un éditeur vient me trouver et me demander si je veux me charger de la traduction d'un ouvrage anglais ou américain, et je ne pourrais pas le faire ?

A mesure que j'avance dans la vie, mes enfants grandissent, mes charges augmentent, et je n'aurai pas le droit d'apporter, par mon travail supplémentaire, un peu de bien-être aux miens ?

Mais, j'ai encore dû être mal renseigné.

* * Ailleurs, on demande l'instruction gratuite, principe que j'admets, mais qui nécessitera de grandes dépenses.

Or, le Congrès, tout en demandant d'excellentes réformes, n'indique pas où l'on puisera les ressources nécessaires pour couvrir ces dépenses, et c'est là une question qui aurait dû être discutée.

Nos sources de revenus sont très limitées, et tout à fait aléatoires, sauf une, celle provenant de la subvention du gouvernement fédéral ; nos forêts s'épuisent, nos mines ne rapportent pas encore ou rapportent peu, et je ne vois guère que le produit des licences accordées pour la vente des spiritueux qui alimente le trésor, après le bois, avec lequel il faudra bientôt compter.

En même temps, on veut avec raison encourager la tempérance, ce qui veut dire aussi que cette source de revenu serait presque tarie.

Cependant, j'admets parfaitement cette résolution.

Mais, en fin de compte, où trouver l'argent pour faire marcher la machine gouvernementale, pour subvenir aux besoins nécessaires ?

On demande aussi l'Octroi aux résidents nationaux de terres gratuites à une distance raisonnable des chemins de fer et avance à un taux d'intérêt peu élevé, de la somme nécessaire pour s'établir et subsister pendant un an.

Encore une bonne chose, en principe, mais où trouver l'argent ?

— A propos d'immigration, voici la résolution qui a été adoptée :

« Attendu que la dépense continue, systématique et de plus en plus grande, de grandes sommes des deniers publics pour faire venir de l'étranger des ouvriers, des journaliers, des pauvres, des indigents, des orphelins et des enfants ayant des habitudes vicieuses, corrompues et criminelles, est une injustice grossière faite à la population canadienne, et tout spécialement aux classes ouvrières, qu'il soit résolu que c'est un devoir impérieux pour le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux de faire cesser cette dépense et, en même temps, d'exercer une stricte surveillance pour prévenir l'introduction au Canada de ces gens, qu'ils soient envoyés par autorité du gouvernement impérial ou qu'ils nous arrivent autrement. »

Là, j'avoue ne pas comprendre du tout cette étrange rédaction, cette singulière prose faite par les membres du Congrès qui, tous sans exception, sont évidemment dans ce pays neuf, des immigrés ou descendants d'immigrés.

Je suppose que l'on a voulu dire que l'on protestait contre l'immigration de gens paresseux ou dangereux, mais on ne le dit pas clairement, puisque l'on semble, au contraire, déclarer que l'immigration en bloc ne se compose que de ces gens là.

Il y a dû avoir erreur, ou bien, le journal dans lequel je puise cet extrait s'est trompé.

* * Par exemple, quand le Congrès déclare s'opposer à l'immigration quinquennale d'un gouverneur général il a eu parfaitement raison.

Voici la protestation du Congrès :

« Gouverneur-général. — Les habitants du Canada sont capables, déclare le Congrès, de trouver parmi eux un homme qui puisse remplir les fonctions de gouverneur-général du Canada. Il demande donc pour le peuple l'élection du gouverneur au lieu de sa nomination par le gouvernement anglais. »

Parfait, parfait, on trouve chez nous des hommes aussi capables, connaissant mieux nos intérêts, qui ne seront ni princes, ni ducs, ni marquis, etc., et qui se contenteront de moins de \$50,000 par an.

Nos descendants riront bien de nous quand ils liront l'histoire de leurs ancêtres ?

* * Et, à propos d'immigration, savez-vous qu'en voyant ces pauvres Juifs exilés de la Russie et rejetés partout où ils se présentent, au Canada comme ailleurs, je me sens pris de pitié pour eux et que je trouve la société bien dure.

En fin de compte, pourquoi se transportent-ils à l'aventure dans un pays ou dans l'autre ? Parce qu'ils ont été chassés de leur patrie, par un ordre cruel du Tzar, qui ne leur donnait pas même le temps de vendre leurs biens et de réaliser quelque argent.

Si, — ce n'est qu'une simple hypothèse, — on venait tout à coup donner l'ordre à tous les Canadiens-Français de sortir du pays dans les vingt-quatre heures et que l'entrée des États-Unis nous fut défendue, que ferions-nous, où irions-nous ?

On résisterait, me direz-vous, je le sais bien, mais ma comparaison n'est pas exacte non plus, et pour bien comprendre la position des Juifs qui vivaient en Russie, il faut se souvenir qu'ils n'étaient que quelques milliers, noyés dans une nation de plus de soixante millions d'habitants et qu'il n'y avait pas de résistance possible. Il leur a fallu partir, sans le sou, quelques uns avec peu de vêtements.

Pourquoi leur refuse-t-on un asile, presque partout où ils se présentent ? Parce qu'ils sont Juifs ou parce qu'ils ne possèdent rien ?